

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
19/09/2025		
Date d'affichage		
19/09/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **Judi 25 Septembre 2025 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt cinq
et le vingt-cinq septembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), DAVID Blandine, DOTTO Luc , ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Regny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche) DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à BERT Pascal (Vendranges), FESSY Véronique a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), GIRAUD Stéphanie a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : PRAST Lionel (St Just la Pendue)

Délibération : 2025-071-CC

OBJET : Budget Principal - Décision modificative n°3

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération : 2025-071-CC**OBJET : Budget Principal - Décision modificative n°3**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-026-CC du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025 du Budget Principal,

Vu la décision n°2025-DP-015 du 19 juin 2025 relative au choix du maître d'œuvre pour la création d'un terrain de grand jeu en synthétique à Saint-Just-la-Pendue,

L'entreprise A2C sports a été retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la création d'un terrain de grand jeu en synthétique à Saint-Just-la-Pendue pour un montant de 35 000 € TTC.

De plus, des travaux de dissimulation de câbles doivent être réalisés par le SIEL pour un montant de 47 000 € TTC environ.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif 2025, il convient d'inscrire les crédits correspondant via une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 qui se présente de la manière suivante :

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041583-158-020 : TERRAIN SYNTHETIQUE St Just la Pendue	0,00 €	47 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	47 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-99-020 : RENOUVELLEMENT INVESTISSEMENT Copler	82 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-158-020 : TERRAIN SYNTHETIQUE St Just la Pendue	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	82 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	82 000,00 €	82 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 25/09/2025

Le secrétaire de séance,

Jean-François DAUVERGNE

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône